

SDEG 16
 308, rue de Basseau
 16021 ANGOULEME Cedex
 Téléphone : 05 45 67 35 00
 Télécopie : 05 45 67 35 20
 E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
 Site internet : www.sdeg16.fr



ECLAIRAGE PUBLIC

(Convention : article 5 des statuts du SDEG 16)

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Valable jusqu'au 16 octobre 2017

Collectivité : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Vadalle - RD115

Dossier SDEG 16 n° : 2017 - N - 0548 - EP

Observation(s) : Lié à l'effacement des réseaux

PROPOSITION A (50W LED)

Note : Lanterne de style 4 faces 50W LED sur mât Belle Epoque 4,5m

Eclairage public	Montants
Travaux sur le réseau	0.00
Travaux d'installation	21 469.01
Economies d'énergie - Développement durable : travaux	15 606.10
Montant total HT	37 075.11
TVA 20,00%	7 415.02
Total général TTC en €	44 490.13

FINANCEMENT DES TRAVAUX	Montants
Financement du SDEG 16 - travaux sur le réseau (100% du montant HT)	0.00
Financement du SDEG 16 - travaux d'installation d'éclairage public (35% du montant HT)	7 514.15
Financement du SDEG 16 - économies d'énergie (50% du montant HT)	7 803.05
TVA récupérée par le SDEG 16 (100%)	7 415.02
FINANCEMENT PRIS EN CHARGE PAR LE SDEG 16	22 732.22
CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITE	21 757.91

- Date souhaitée de réalisation des travaux (*)

(*) : Si cette date de travaux est postérieure au 16/10/2017, un devis actualisé vous sera adressé.

- Le matériel d'éclairage public nécessite les délais de livraison suivants :

- 1 mois pour les luminaires routiers et les projecteurs,
- 2 mois pour les candélabres, mâts et les luminaires peints,
- 3 mois pour les candélabres et mâts peints.

- Ces travaux nécessitent une déclaration préalable (article 2,II du décret n° 2011-1697 du 1er décembre 2011).

- Ces travaux nécessitent une attestation de conformité (CONSUEL).

- Ces travaux nécessitent une (ou des) convention(s) de passage.

- Ces travaux nécessitent une déclaration de travaux.